

Regards sur Anjou

Novembre 2018 / Volume 45, numéro 9

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, C'EST AUSSI NOTRE AFFAIRE À ANJOU



Alors que le GIEC, le groupe d'experts sur l'évolution du climat de l'ONU, a récemment déposé un rapport qui se conclut par l'urgence d'engager rapidement des transformations sans précédent pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, j'attire votre attention sur l'importance de mettre en place des actions destinées à réduire notre empreinte écologique ici même à Anjou. Afin d'améliorer la qualité de vie de toutes et de tous dans l'arrondissement, nous suivons avec rigueur tout particulièrement la mise en œuvre du programme de plantation d'arbres. Il s'agit d'un processus faisant partie intégrante de la lutte contre les îlots de chaleur sur l'île de Montréal en y augmentant la canopée, c'est-à-dire le couvert forestier. En plus des avantages écologiques indéniables apportés par les arbres, comme la purification de l'air, la production d'oxygène, l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction de l'érosion des sols, la protection contre la chaleur, la régularisation des écarts extrêmes de température pour ne nommer que ceux-ci, ils contribuent également à augmenter la valeur des propriétés en générant une plus-value appréciable, que l'on peut estimer entre 10 % et 20 %, et même plus. Il est donc logique et nécessaire, voire essentiel, que chacune et chacun d'entre nous participent activement au bon déroulement de ce programme et je compte sur votre collaboration.

Je souhaite également vous faire part de deux problématiques qui touchent l'arrondissement d'Anjou.

Au mois de février dernier, la Ville de Montréal a commencé la mise à niveau de l'éclairage de rue avec la technologie DEL sur le territoire d'Anjou, opération qui permettra de réduire considérablement la consommation d'énergie et de minimiser la pollution lumineuse tout en diminuant les frais d'entretien. À ce propos, vous avez peut-être remarqué que l'éclairage de certains lampadaires était défectueux. Il s'agit d'un défaut du produit et le fabricant se charge actuellement d'effectuer les réparations et le remplacement des modules d'éclairage dans les meilleurs délais. Bien qu'il puisse détecter quels sont les lampadaires défectueux, je vous invite, si vous en apercevez, à communiquer avec le bureau Accès Anjou en composant le 311 pour donner l'adresse civique où se situe le problème afin que la situation soit rétablie au plus vite.

Régulièrement, nous constatons que certaines personnes se départissent de leurs objets encombrants en dehors de la période autorisée et qu'ils s'amoncellent sur les trottoirs inutilement et de manière gênante. Or, nous vous rappelons qu'une collecte est spécialement programmée pour les ramasser le 1^{er} mercredi de chaque mois et que les objets doivent être déposés après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même. Vous avez aussi la possibilité de les apporter aux écocentres Rivière-des-Prairies et Saint-Michel qui se situent à proximité d'Anjou. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir en tenir compte lorsque vous souhaitez vous débarrasser d'objets encombrants afin de limiter les désagréments que cela peut entraîner.



Vue projetée de l'intersection boulevard Roi-René et avenue de Chaumont

Pour terminer, la revitalisation de l'avenue de Chaumont va bon train. Le mardi 2 octobre dernier, nous avons tenu une consultation publique sur le projet de revitalisation. Cette séance d'information avait pour but de présenter plus particulièrement à la population les grandes orientations du projet ainsi que le concept d'aménagement qui placent parmi les priorités, entre autres, la mise en valeur architecturale et commerciale du quartier selon ses caractéristiques identitaires, le verdissage et la mobilité active. Il s'agit d'une étape importante que nous franchissons, puisque nous entamons désormais la phase concrète de la revitalisation après plusieurs années de réflexion et de planification. D'ailleurs, vous trouverez davantage de détails en consultant la page 2 du présent *Regards sur Anjou*.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Les prochaines séances se tiendront le **mardi 6 novembre** et le **mardi 4 décembre**, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004

PROJET DE REVITALISATION



UN VENT DE MODERNISATION ET DE VERDISSEMENT POUR L'AVENUE DE CHAUMONT

Vue projetée de l'intersection boulevard Roi-René et avenue de Chaumont

Cœur institutionnel et commercial du quartier Saint-Conrad (Vieux-Anjou), l'avenue de Chaumont constitue la rue principale traditionnelle de l'arrondissement. Elle se compose de deux segments : l'un commercial et l'autre institutionnel et résidentiel.

La configuration de cette avenue offre la possibilité de diversifier les commerces de quartier, d'intégrer de nouveaux logements aux étages des commerces en augmentant le nombre d'étages à quatre et de rehausser l'architecture et l'affichage du cadre bâti, notamment par un encadrement des nouveaux projets et un programme de rénovation disponible à la Ville de Montréal. Une réfection complète de la chaussée et des trottoirs est visée dès 2019. En plus d'animer la rue, la revitalisation permettra un verdissement important le long de l'artère. Les modifications réglementaires sont en cours et entreront en vigueur par la suite.

L'arrondissement d'Anjou, les commerçants et les citoyens travaillent depuis plusieurs années sur ce projet et ont franchi plusieurs étapes.



CONCERTATION ET PLANIFICATION

2012-2013 – Consultation des citoyens et des organismes : étude et plan d'action

2015-2016 – Rencontres des commerçants, des propriétaires et des résidents : projet pilote de verdissement et de réaménagement de l'espace public (trottoirs et stationnement)

2017 – Concept et aménagement préliminaire (intégration de terrasses en bois)

RÉALISATION

2018-2020 – Modification du Plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme ; programme de réfection et d'aménagement (rue, trottoirs, mobilier urbain) ; programme d'enfouissement des fils électriques ; programme de verdissement

La rencontre d'information du 19 septembre avec les commerçants et les citoyens du secteur ainsi que la consultation publique du 2 octobre ont permis de présenter les grandes orientations, le concept d'aménagement et les modifications réglementaires destinées à encadrer le projet. Nous vous invitons à consulter le site Internet de l'arrondissement pour connaître les grandes orientations du projet et les prochaines étapes.



Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 235 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2018 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

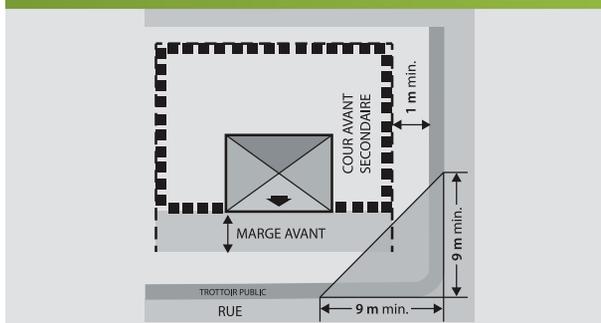
Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

RAPPEL – RÉGLEMENTATION



TRIANGLE DE VISIBILITÉ ET HAUTEUR DES HAIES

Aucun objet de plus de 1 m de haut ne doit être installé dans le triangle de visibilité sur un terrain situé à une intersection afin d'assurer la sécurité des usagers, qu'il s'agisse des automobilistes, des cyclistes ou des piétons.

Deux des côtés du triangle de visibilité sont formés par les deux chaussées qui se croisent. La longueur minimale de chaque côté est de 9 m à partir de l'intersection. La ligne droite réunissant les extrémités des deux premiers côtés constitue le troisième côté du triangle.

Le tronc des haies doit être planté à au moins 1 m du trottoir public et elles ne peuvent y déborder. Une haie doit être située à 1,5 m de toute borne-fontaine. De plus, les haies ne doivent pas excéder 1 m de haut en cour avant et 2 m sur les lignes latérales et arrière.

Communiquez avec la Division des permis et inspections en composant le 514 493-5115 avant de procéder à leur installation pour respecter la réglementation en vigueur.



CHAUFFAGE AU BOIS

La Ville de Montréal stipule dans son règlement sur l'utilisation des poêles et des foyers au bois :

- qu'il est interdit d'utiliser ce type d'appareils durant les avertissements de smog ;
- que depuis le 1^{er} octobre 2018, il est interdit d'utiliser un poêle ou un foyer au bois, sauf s'il est homologué selon la certification CSA/B415.1-10 ou EPA (émission de moins de 2,5 g de particules fines par heure) ;
- qu'il est autorisé d'utiliser ce type d'appareils lors de pannes d'électricité d'une durée de plus de trois heures.

À Montréal, le chauffage au bois représente l'une des principales causes de smog hivernal (39 %) après les transports (45 %). Outre les impacts indésirables sur l'environnement et la qualité de l'air, on reconnaît que les polluants issus de la combustion du bois ont des effets nocifs sur la santé.

? Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.



FEUX EXTÉRIEURS

Nous vous rappelons que les feux extérieurs (feux de joie, feux de foyer, feux de résidus de jardinage, brûlage d'ordures, etc.) sont interdits sur le territoire de la Ville de Montréal. Cependant, l'utilisation domestique d'un appareil homologué, comme un barbecue, un chauffe-terrasse et un autre appareil similaire est autorisée. Vous pouvez consulter le site de l'arrondissement afin d'obtenir plus d'information.

? Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.

RAPPEL – RÉSIDUS VERTS

DERNIÈRES COLLECTES DE L'ANNÉE

Les derniers ramassages de résidus verts auront lieu les **mercredis 7 et 21 novembre**.

COLLABORATION



POUR UN DÉNEIGEMENT RAPIDE ET EFFICACE

La politique de déneigement de la Ville de Montréal détermine les normes en la matière, qu'il s'agisse de déblaiement, d'épandage de fondants ou d'abrasifs ou encore d'enlèvement de la neige. Cependant, l'arrondissement d'Anjou pose toutes les actions en son pouvoir afin d'optimiser les délais d'exécution pour que l'espace public soit le plus sécuritaire, notamment quand l'autorisation de procéder à l'enlèvement de la neige est donnée.

En attendant les premiers flocons, nous devons tous agir avec civisme pour que le domaine public puisse être déneigé efficacement tant pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes que celle des automobilistes.

Quand les rues et les trottoirs sont déneigés correctement, la voie est libre pour les véhicules d'urgence, les piétons – notamment les aînés et les enfants, qui peuvent marcher sur les trottoirs et non sur la chaussée –, les personnes à mobilité réduite ainsi que les automobilistes, qui peuvent circuler sans avoir à contourner les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place. Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ni sur la chaussée.

À CHACUN SES RESPONSABILITÉS

Les équipes de l'arrondissement, une fois l'autorisation de la Ville centre reçue, mettent tous leurs efforts en commun afin de procéder à l'enlèvement de la neige le plus rapidement possible. Si chacun respecte les règles en vigueur, les opérations de déneigement se dérouleront plus facilement et prendront moins de temps.

En tant que citoyen, vous devez également respecter certaines règles :

- Respectez les panneaux de signalisation permanents et temporaires interdisant le stationnement ;
- Prenez soin de bien garer votre véhicule pour ne pas ralentir les opérations de déneigement et ne subir aucun dommage. Sinon, vous vous exposez à une amende et à un remorquage ;
- Rappelez-vous que seuls les propriétaires ou occupants d'un immeuble résidentiel de six logements et moins, qui ne disposent pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès aux garages, peuvent pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique après une chute de neige de plus de 5 cm dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation ;
- Ne poussez sur le domaine public que la neige ou la glace provenant exclusivement de l'entrée de garage ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment ;
- Ne poussez jamais la neige dans la rue après le passage des équipes de déneigement ;
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue ;
- Placez vos poubelles, bacs encombrants et autres dans votre entrée et non sur le trottoir ou le banc de neige ;
- Assurez-vous que votre entrepreneur en déneigement détient un permis de l'arrondissement et qu'il respecte la réglementation.



Vous ne devez en aucun cas pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm. Déposez-la sur votre terrain.

LA COURTOISIE ENTRE VOISINS EST DE RIGUEUR

Il est important de veiller à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. Si vous utilisez une souffleuse à neige, prenez soin de la régler afin qu'elle rejette la neige accumulée sur votre propriété et non, par inadvertance, chez vos voisins.

Veillez également à ne pas ensevelir les véhicules garés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage et encouragera votre voisinage à respecter aussi votre propriété et vos biens.

SÉCURITÉ

N'oubliez pas de déneiger rapidement vos balcons et autres issues de secours après une chute de neige. Ce pourrait être utile en cas d'incendie.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration dans le bon déroulement des opérations de déneigement.

? Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311 ou consultez le site ville.montreal.qc.ca/deneigement.

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2018 – LES GAGNANTS



FÉLICITATIONS AUX GAGNANTES ET AUX GAGNANTS!

Le 28 septembre dernier, les gagnants du concours Maisons fleuries 2018 ont été honorés lors d'une soirée où étaient également présents les membres du comité d'embellissement d'Anjou.

M. Frank Ruvo
10365, promenade des Riverains

M. Vaychi So
10295, promenade des Riverains

M. Vincent Trimboli
9461, avenue Justine-Lacoste

Mme Maryse Mondor
10150, boulevard des Galeries-d'Anjou

Mme Sandra Dragan Jovanovic
7383, place de Vernantes

Mme Noëlla Côté
7201, avenue de Champchevrier

M. Marc Lesage
8640, avenue Judith-Jasmin, app. 105

Mme Antida Fabbri
6403, boulevard des Roseraies

Copropriété Le Sommet d'Anjou
6851, boulevard des Roseraies

Mme Sylvie Gagnon
5980, avenue du Bocage

Copropriété Villa Latella
7275, avenue de Beaufort

Famille Sanviti
6200, avenue du Bois-de-Coulange

M. Roland Murray
6285, avenue Cairns

M. Ali Fajr
6335, avenue Cairns

M. André Gélinas
7840, avenue d'Aubigny

Mme Maria Di Ciocco
7881, avenue d'Aubigny

M. Hubert Lavallée
7598, place de l'Ornain

Mme Normande Saindon
8060, avenue des Vendéens

M. Chris Kotsoros
7658, avenue du Mail

Mme Isabelle Martinez
7809, place de Chambon

M. Robert Frenette
7775, place de Bayeux

Mme Marie-Hélène Guénette et M. Dominique Bélisle
8224, avenue Rabelais

Mme Louise Chartrand et M. Denis Chalifour
8170, place de Vaujours

Mme Nicole Pearson et M. Sylvain Bélisle
7771, place de Blain

Mme Ofelia Alves et M. Brum Claurencio
7081, avenue Goncourt

Mme Hélène Cusson
8403, boulevard Wilfrid-Pelletier

Mme Danielle Chabot et M. Claude Presseault
8320, boulevard Yves-Prévost

Mme Patricia Adam et M. André Duval
8377, place de Croissy

Mme Christine Tremblay et M. Richard Larose
8544, place de Verdelles

Mme Monique Beausoleil et M. François Chartrand
8332, place de Chanceaux

Mme Lucie Drouin et M. Jean-Dominique Lesage
5837, avenue Baldwin

M. Jean-Louis Chrétien
8346, avenue du Mail

Mme Maria Rondina
5621, avenue de Verneuil

Mme Say Khim Chip et M. Chin Troeung
8636-8638, avenue Georges

De gauche à droite :

Mme Djamilia Lallouche, Mme Ana Maria Da Silva, Mme Francine Beauchamp, Mme Ingrid Boursiquot, Mme Marie-France Proulx, Mme Monique Gauthier et Mme Francine Sirois.

Mme Kung Lang et M. Tan Seak Tieng
7361, avenue Baldwin

Mme Armande Piette
7336, avenue Rhéaume

Mme Lise Perron
9240, avenue Yvette-Naubert

Mme Murielle Jean
7725-7727, avenue Lévesque

Mme Madeleine Dufour
7762, avenue Rondeau

Mme Isabelle Yendzio
8730, place des Lilas

Mme Danielle Soucy et M. Louis Fafard
7754, place d'Arundel

Mme Claudette Boucher
8800, avenue de Chaumont, app. 8

Copropriété Le Valbourg I
7057 à 7109, avenue Giraud

M. Luis Pelegrina
8400, avenue de Neuville

Mme Claire Fréchette
6961, avenue Jean-Deprez

Nellson
9000, boulevard des Sciences

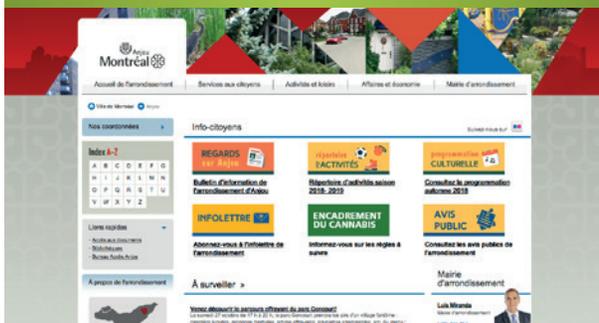
Recherche et développement
9100, boulevard des Sciences

Emballages MPP
8900, rue de l'Innovation

Pharmacie Jean Coutu
8500, boulevard de Châteauneuf



RAPPEL – AVIS PUBLICS



DIFFUSION EN LIGNE UNIQUEMENT

Comme annoncé dans le précédent *Regards sur Anjou*, à la suite de l'adoption du règlement RCA 139, les avis publics de l'arrondissement sont désormais diffusés uniquement sur le site Internet de l'arrondissement que vous pouvez consulter à l'adresse ville.montreal.qc.ca/anjou. Cependant, vous pouvez également les consulter à l'accueil de la mairie d'arrondissement.

SERVICE DE VÉLOPARTAGE



PREMIÈRES STATIONS BIXI À ANJOU!

Bixi Montréal, qui vient d'acquérir 1 000 vélos additionnels à Montréal, planifie l'implantation des deux premières stations à Anjou au printemps 2019 et de quatre autres en 2020, afin d'étendre son service. L'emplacement de ces stations vous sera communiqué dans un prochain *Regards sur Anjou*.

VERDISSEMENT



PLANTATION D'ARBRES

Le programme de plantation 2018 s'échelonne sur deux phases : la première à l'automne 2018 et la seconde au printemps 2019 pour un total de 565 arbres sur le territoire d'Anjou. Une priorité sera accordée aux demandes de plantation en attente dès cet automne. Nous envisageons à cet effet de planter près de 80 arbres et d'effectuer le reste au printemps 2019. Des informations suivront concernant le programme de plantation 2019.



BUREAU DU CITOYEN

Rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI 17 NOVEMBRE

• DE 9 H À MIDI
Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou



SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE

• DE 9 H À MIDI
Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville



CANNABIS



NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Le fumage de cannabis à des fins non thérapeutiques est légal au Canada depuis le 17 octobre. Selon la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière, fumer du cannabis est permis dans les résidences privées ainsi que sur la voie publique, mis à part dans les lieux explicitement visés par la Loi.

Il est notamment interdit de fumer ou de vapoter du cannabis partout où il est déjà interdit de fumer ou de vapoter du tabac. À cela s'ajoutent notamment :

- les aires extérieures de jeu destinées aux enfants et les terrains sportifs ;
- les terrains des établissements de santé et de services sociaux ;
- les terrains des établissements d'enseignement ;
- les pistes cyclables ;
- les aires d'attente de transport en commun.

Pour obtenir plus d'information et connaître tous les lieux où le fumage est interdit, veuillez consulter le site Internet de la Ville de Montréal à ville.montreal.qc.ca/cannabis, ainsi que le site Encadrement du cannabis au Québec à l'adresse encadrementcannabis.gouv.qc.ca, section « Cadre légal en bref ».

L'arrondissement s'apprête à réglementer également l'interdiction de fumer du cannabis dans les parcs et espaces verts ainsi que sur les terrains des immeubles municipaux.

AVIS

QUOI FAIRE SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE



Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
Pour éviter de respirer des produits toxiques.



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et éloignez-vous-en. Arrêtez la ventilation.
Pour empêcher un produit toxique d'entrer.



Allumez la radio.
Pour connaître les consignes des autorités.



Laissez vos enfants à l'école.
Pour ne pas vous exposer ni exposer les enfants.



Ne téléphonez pas.
Pour libérer les lignes pour les secours. En cas d'urgence seulement, appelez le 911.

ville.montreal.qc.ca/csc

14775 (09-16)

EXTERMINATION



LES PUNAISES DE LIT

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres visibles à l'œil nu, actifs la nuit et que l'on trouve généralement le long des coutures des matelas et des fauteuils. Elles se nourrissent du sang des humains. Leurs piqûres provoquent des démangeaisons pouvant perturber le sommeil. Si vous êtes locataire, les responsabilités sont partagées entre propriétaire et locataires ou entre copropriétaires.

Si votre logement est infesté, l'exterminateur doit pouvoir y accéder pour faire son travail. Si un autre logement que le vôtre est infesté dans l'immeuble où vous résidez, vous devez permettre à l'exterminateur d'entrer chez vous pour vérifier que l'infestation ne vous touche pas. Tout refus est passible d'une amende.

QUE DOIT FAIRE LE LOCATAIRE ?

N'essayez pas de régler le problème vous-même. Prévenez immédiatement le propriétaire afin qu'il entreprenne les démarches nécessaires. S'il ne donne pas suite à cet avis, envoyez-lui un courrier recommandé le sommant de les effectuer dans un délai d'au plus 10 jours ouvrables. À défaut d'une réponse de sa part, communiquez avec la Direction du développement du territoire, en composant le 311.

... ET LE PROPRIÉTAIRE ?

À la réception de l'avis, le propriétaire doit entreprendre des démarches, en s'entendant au préalable avec ses locataires afin de corriger la situation. Il a l'obligation de mandater une entreprise en extermination pour éradiquer complètement les punaises de lit. Il doit aussi permettre à l'exterminateur de visiter tous les logements ainsi que les autres endroits de l'immeuble afin d'enrayer l'infestation.

Pour détecter la présence de ces insectes nuisibles et prévenir leur apparition, deux guides sont à votre disposition. *Épinglons la punaise* pour les locataires. *Les punaises de lit : Mieux les connaître pour mieux les combattre* pour les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires d'immeubles. Ces guides sont disponibles gratuitement sur demande à la mairie d'arrondissement, dans les bureaux Accès Montréal, dans les CSSS et sur le site Internet habitermontreal.qc.ca.

➔ **Pour plus d'information**, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311 ou avec Info-Santé en composant le 811.

TEST DE SIRÈNE D'ALERTE

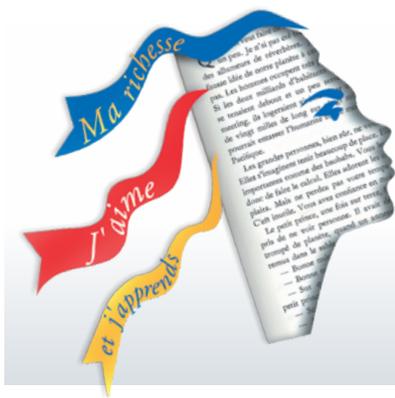
Le **jeudi 29 novembre, entre 14 h et 14 h 30**, vous pourriez entendre une sirène d'alerte. Ne vous inquiétez pas ! Il s'agit d'un test et vous n'avez aucune mesure particulière à prendre.

Ce test sert à réduire les risques associés à un accident industriel majeur dans neuf entreprises de Montréal utilisant des matières dangereuses. En collaboration avec la Ville de Montréal, Saputo réalisera donc un test de sirène à son usine de Saint-Léonard afin de vérifier son bon fonctionnement ainsi que l'état de préparation des intervenants en mesure d'urgence, conformément au protocole de sécurité.

Dans le cas où un accident majeur se produirait dans l'usine, la sirène d'alerte serait immédiatement déclenchée pour aviser la population située dans une zone d'exposition de 770 m.

Vous pourrez reconnaître la sirène par le signal sonore montant et descendant qu'elle émet pendant trois minutes. Elle est reliée au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au centre d'appel d'urgence 911. Lorsque le danger est écarté, un son continu d'une minute est émis. Si l'alerte est confirmée, la sirène signifie : « Mettez-vous à l'abri. » Des consignes de sécurité diffusées à la radio sont alors données à la population concernée afin qu'elle se protège adéquatement.

Pour en savoir plus sur ce que vous devez faire en cas d'alerte avérée, vous pouvez consulter le site du Centre de sécurité civile à ville.montreal.qc.ca/csc.



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Pendant la lecture à votre enfant, profitez de l'occasion pour parler de la couleur, de la forme et de la taille des objets.

Tout commence ...



par quelques lettres!



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Les Oiseaux et leurs œufs – œuf d'oie suspendu

Bibliothèque Jean-Corbeil

Dimanche 25 novembre, à 14 h

Inscription à partir du 4 novembre

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans



Présentation interactive sur les oiseaux et leurs œufs. Suivie d'un bingo qui vous permettra d'apprendre des faits étonnants sur ces animaux tout en vous amusant et d'un atelier de création d'une décoration à suspendre faite à partir d'une coquille d'œuf d'oie.

Fous de brico !

Bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 17 novembre, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou

Mercredi 14 novembre, à 15 h 30

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus



Jeux vidéo

Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation

Les vendredis 2, 16 et 30 novembre, de 15 h 30 à 18 h

Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans



Viens essayer nos consoles et découvrir de nouveaux jeux avec tes amis !

ACTIVITÉS POUR LES ADULTES

CAFÉ RENCONTRE

Atelier de création littéraire ludique

Bibliothèque du Haut-Anjou

Mardi 20 novembre, à 10 h

Inscription à partir du 30 octobre



Envie d'écrire? Mais vous vous demandez par où commencer. Notre animatrice vous invite à participer à un atelier dans une ambiance sympathique et créative afin d'explorer le plaisir d'écrire seul ou en petits groupes.

RENCONTRES ET DÉCOUVERTES

Pourquoi faire un testament et un mandat d'inaptitude

Bibliothèque Jean-Corbeil

Jedi 6 décembre, à 14 h

Inscription à partir du 6 novembre



Une conférence sur les différents types de testaments ainsi que les régimes de protection associés au testament notarié et au mandat de protection. Activité présentée par M^e Véronique Lessard.

SPECTACLE JEUNE PUBLIC



Gabzy perd la boule

Centre communautaire d'Anjou

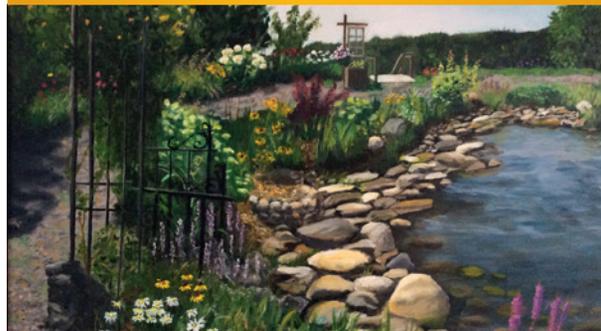
Vendredi 23 novembre, à 19 h

Pour les enfants âgés de 6 ans et plus

Laissez-passer disponibles gratuitement au centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

Gabzy déploie tous ses talents de jongleur et d'équilibriste au service de son auditoire, en sollicitant la participation du public.

EXPOSITION CITOYENNE EN ARTS VISUELS



Claude Pagé – Regard sur la nature

Salle d'exposition Goncourt

27 novembre au 6 janvier

aux heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil

Par ses œuvres picturales, l'artiste angevin partage sa passion pour l'immensité des couleurs, la profondeur des jeux d'ombre et de lumière, ainsi que la force de mouvement que nous offre une nature généreuse, souvent oubliée. L'exposition est une ode à la beauté de la nature et à l'importance de prendre le temps de l'observer et de l'apprécier dans ses infinis détails. Vernissage le 2 décembre, à 13 h. Un vin d'honneur sera servi.

Veuillez noter que le **vendredi 9 novembre**, la bibliothèque Jean-Corbeil fermera exceptionnellement à 16 h pour laisser la place à l'événement *La nuit des zombies*. Les portes rouvriront à 18 h pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui auront la mission de sauver la bibliothèque de l'invasion des zombies.

DÉCOUVREZ LES RESSOURCES EN LIGNE DE VOS BIBLIOTHÈQUES

Grâce à votre abonnement aux bibliothèques, vous avez accès à une variété de cours de langues gratuitement. Anglais, espagnol, portugais, italien... mais aussi danois, tchèque ou créole! Vous trouverez sur le site Internet des bibliothèques (bibliomontreal.com) des méthodes d'apprentissage pour plus d'une centaine de langues différentes. Pour toute information, communiquez avec votre bibliothécaire de référence, en personne ou par téléphone au 514 493-8268.

INFOLETTRE

LANCEMENT RÉUSSI!

La première infolettre de l'arrondissement a été envoyée le 27 septembre dernier. Il s'agit d'un outil d'information gratuit accessible à tous les citoyens, travailleurs, commerçants et partenaires inscrits sur la liste de diffusion. En proposant des sujets variés sur la vie démocratique, les activités culturelles, les informations pratiques, l'infolettre complète le bulletin *Regards sur Anjou*.

Pour vous abonner, rendez-vous sur le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/anjou et cliquez sur « Abonnez-vous à l'infolettre ». N'oubliez pas d'accepter la confirmation que vous recevrez par courriel (elle peut se trouver dans vos courriels indésirables). Les infolettres précédemment envoyées sont disponibles dans les archives sur le site Internet de l'arrondissement.

CONCOURS



DÉCORATIONS DE NOËL

Du 3 au 17 décembre, le comité d'embellissement d'Anjou vous invite à participer au concours de décorations de Noël 2018. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire, il vous suffit de décorer la façade de votre maison et d'allumer vos décorations après 18 h pendant la durée du concours.

Les membres du comité sélectionneront les décorations les plus remarquables selon les critères suivants : originalité, apparence générale, disposition des éléments et harmonie des couleurs. Tous les citoyens ont une chance de gagner. Bonne chance à toutes et à tous !